

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-11-10-6

Séance du vendredi 17 octobre 2008

SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE DE FONCTIONNEMENT DE L'EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne son accord pour la participation financière départementale de 22 000 € par an au fonctionnement de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) pour la période 2008-2010 ; 22 000 € seront versés au titre de l'exercice 2008. L'incidence financière est prévue au programme F015, chapitre 65, nature 6562, fonction 90, enveloppe 88518. Les crédits 2009 et 2010 devront être inscrits au BP de ces 2 prochaines années.
- autorise le Président à verser une participation départementale exceptionnelle de 5 000 € à l'association ETB pour l'embauche d'un chef de projet IBA. Les crédits correspondants seront également prélevés sur le programme F015, chapitre 65, nature 6562, fonction 90, enveloppe 88518.

- autorise le Président à signer la convention cadre portant sur le fonctionnement de l'ETB et son programme d'action sur la période 2008 – 2010, incluant la participation départementale exceptionnelle de 5 000 € à l'association ETB pour l'embauche d'un chef de projet IBA.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions